

Formation

	Horaires des séances piscine	Prérequis avant 1 ^{ère} sortie technique	Prérequis avant examen
PRÉPA NIVEAU I	Mardi OU Jeudi 20h30 - 21H45	Nage libre 200 m mini	1 sortie technique
PRÉPA NIVEAU II	Mardi OU Jeudi 20h30 - 21H45	10 plongées	12 plongées techniques
PRÉPA NIVEAU III	Mardi OU Jeudi 20h30 - 21H45	40 plongées dont 10 en autonomie + 15 au-delà de 30 m	12 plongées techniques

Coût et dates des sorties techniques

WE TECHNIQUES	Environ 245 €/WE Fonction coût des plongées en hausse	22/23 Oct.2022 FRÉJUS WE TECHNIQUE 1	03/04 Déc.2022 FRÉJUS WE TECHNIQUE 2	25/26 Mars 2023 FRÉJUS WE TECHNIQUE 3	22/23 Avril 2023 FRÉJUS WE TECHNIQUE 4	Juin 2023 WE EXPLO VALIDATION EN COURS
FOSSES	20 €/plongée	19 Nov. 2022 13H30 14H30 16H-17H	28 Janvier 2023 13H30 14H30 16H-17H	11 Mars 2023 11H30-12H30 13H30-14H30		

- JOURNÉES TECHNIQUES : 2 créneaux en fosse (20M) à MEYZIEU.
- POUR CHAQUE SORTIE (= 4 plongées + 2 Nuits à l'hôtel + REPAS) :
 - Un chèque de réservation vous sera demandé **1 MOIS AVANT** et encaissé **APRÈS**
 - Pour les mineurs, Présence, au moins, d'un parent (ou tuteur légal) **obligatoire** → 145 €/WE (2 Nuits + Repas)

Que comprend l'adhésion au CLUB PLONGEE DE VOIRON ?

- Une adhésion à la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (sauf pour les personnes déjà adhérentes par ailleurs).
- Elle comprend l'accès à la piscine tous les Mardi et Jeudis, dès 20H30, TOUTE l'année même l'été !
- Le prêt de matériel pour les élèves.
- La licence = carte plastifiée, au format CB, adressée directement au licencié par le siège fédéral de la F.F.E.S.S.M... **Veillez donc à bien renseigner le Bulletin d'Inscription.**

Assurance Complémentaire



- **À prendre individuellement, vu la diversité de l'offre existante, le club ne fait pas l'intermédiaire pour la souscription de ces assurances.**
- Avec votre licence vous bénéficiez d'une responsabilité civile qui couvre les dommages que vous causeriez à autrui.
- Afin de couvrir vos propres dommages (frais recherche, rapatriement, caisson, etc. ...), vous devez souscrire une assurance individuelle (AXA- LAFONT, DAN ou autre compagnie).
DETAIL ET ADHESION EN LIGNE : <http://www.cabinetlafont.com> / <https://www.daneurope.org>
Certains assureurs « classiques » proposent également des couvertures optionnelles spécifiques « Plongée ».
- Cette assurance complémentaire est **facultative mais très vivement conseillée.**

Visite Médicale Obligatoire

Lors de votre inscription, nous vous demanderons de présenter un **certificat médical**, à jour, de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine.

Ce certificat sera scanné pour archivage, il vous incombe de bien le conserver et de le présenter pour toutes vos plongées.

Conditions de délivrance :

- Pour les mineurs : le certificat devra être délivré obligatoirement par un **médecin fédéral F.F.E.S.S.M. ou par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, médecine hyperbare ou médecine subaquatique et qui pourra comprendre un examen effectué par un spécialiste O.R.L.**
- Pour les plongeurs passant un brevet (niveau 1-2-3-4), le certificat peut être délivré par un médecin généraliste
→ Nous vous conseillons cependant, d'effectuer votre visite médicale auprès d'un médecin du sport, de plongée, ou fédéral.
- Pour les plongeurs à l'air ou au NITROX, le certificat peut être délivré par tout médecin.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2022-2023

Club Plongée de Voiron – FFESSM n° 14380049

Espace associatif William GOZZI, Place Jacques-Antoine GAU 38500 VOIRON

cpvoiron@gmail.com – www.voiron-plongee.fr



- Nom / Prénom : _____

- Date de naissance : _____

- Adresse : _____

- E-Mail : _____ - Tél : _____

- Allergie Aspirine : - Autres allergies : _____

- Date Certificat Médical de non contre-indication à la pratique de la plongée : _____

- Personne à prévenir en cas d'urgence : _____ - Tél : _____

- Niveau Préparé : _____

Niveau Plongeur/ N° de Licence : _____

- Autres formations (Nitrox, Bio, TIV...) : _____

Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet (Bulletin d'inscription dûment rempli + totalité du règlement, + présentation du certificat médical à jour)

Toute adhésion au club CPV est définitive pour l'année et ne peut être remboursée, elle implique l'acceptation de l'intégralité de son règlement intérieur (consultable sur le site www.voiron-plongee.fr ou sur demande).

De par cette inscription :

- Je déclare exacts les renseignements donnés sur ce document
- J'autorise / n'autorise pas le club à diffuser les photos prises lors des activités sur son site, sa page Facebook ou par tout moyen de diffusion.
- J'ai bien pris connaissance de l'intérêt qu'il y a à souscrire une assurance complémentaire (voir **annexe « Conditions d'adhésion »**).

Fait à Voiron, le

Signature de l'adhérent ou du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour tous les mineurs

Je soussigné (e)

Père, mère, représentant légal de Né(e) le

- L'autorise à pratiquer la plongée sous-marine dans le cadre des activités du **Club Plongée de Voiron**.
- Je déclare avoir pris connaissance des **consignes spécifiques pour les mineurs (En annexe « Conditions d'adhésion »)**
J'autorise, les responsables du club à prendre toutes mesures qui s'imposeraient en cas d'accident.

Fait à : le : Signature :

Nom/Prénom/Tél. mobile de la Mère et/ou Père :

Nom/Prénom/Tél. mobile du Tuteur Légal :

Cotisation

Nouvel adhérent	Ancien adhérent	Conjoint /famille sup.	Niveau adulte	Bureau/encadrant actif
220 €	180 €	150 €	80 €	60 €

Chèques à l'ordre du « Club Plongée de Voiron »

Montant total à régler (Possibilité d'échelonner) / N° chèque